



Repos modifié et imposé avec perte d'avantages

Par **soupolait**, le **30/12/2014** à **17:03**

Bonjour,

Ayant eu une formation au sein de mon entreprise sur un de mes jours de repos, mon manager m'a fait récupérer cette journée sur un jour férié travaillé. Cependant d'après mes conventions collectives, ce jour férié pouvait être récupéré si travaillé.

Plus récemment, à l'approche des fêtes, un de mes jours de repos a dû être "déplacé". Cette fois-ci mon manager me l'a imposé sur un dimanche où je pouvais en temps normal gagner double et récupérer cette journée.

Est-t-il légal de modifier et d'imposer un jour de repos sur un jour entraînant une perte d'avantage (journée payée double, récupération de la journée) ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **18:48**

Bonjour,

Si c'était légal, l'employeur devrait pouvoir vous indiquer le texte qui lui permet tout en exécutant le contrat de travail de bonne foi...

Par **soupolait**, le **30/12/2014** à **19:21**

Merci pour votre réponse,

Effectivement, en fait il a le droit de décaler mes jours de repos sur un jour ouvré (ce qui est bien le cas dans les 2 cas car le dimanche est accepté comme tel dans mes conventions et un jour férié travaillé est un jour ouvré). Mais aucun texte dans la loi ne considère le cas où il y aurait perte d'avantages.

Donc par définition ce qui n'est pas illégal est légal...

Pour résumé, c'est légal mais pas très juste. Je pourrais avoir gain de cause en l'accusant de ne pas être de bonne foi en fixant exprès des jours de repos à rattraper sur des jours plus avantageux pour moi. Mais comment prouver la bonne/mauvaise foi ?

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **19:45**

Le dimanche comme jour ouvré, ce serait nouveau puisque c'est le seul jour de la semaine qui n'est déjà pas ouvrable...